Le gouvernement prévoit de fortement raboter les allocations familiales à partir de mars 2026

17/10/2025 à 15h50



Cette mesure, actée par décret en marge du projet de loi de finances de la Sécurité sociale, entrera en vigueur dès mars 2026. Un manque à gagner significatif pour les familles qui doit permettre d'économiser 200 millions d'euros à l'État en 2026.

Les parents ne pourront bientôt plus compter sur la revalorisation des allocations familiales lorsque leur deuxième rejeton soufflera sa 14e bougie, moment où ils peuvent commencer à bénéficier de cette aide complémentaire.

Dans un projet de décret, publié en marge du projet de loi de finances de la Sécurité sociale (PLFSS), le gouvernement prévoit en effet de décaler l'âge de la revalorisation de 14 ans… à 18 ans.

Le parisien